

SERVICES TECHNIQUES

-°-°-°-

ADMINISTRATIF

-°-°-°-

ST/JZ/MP/JDA/EL/SD

Domaine : Voirie/ Travaux

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE DU MAIRE N°299/25**

Département de  
SEINE-ET-MARNE

-°-°-°-

Canton de  
PONTAULT-COMBAULT

-°-°-°-

Commune de  
ROISSY-EN-BRIE

**Objet** : Réglementation du stationnement et de la circulation pour les interventions ponctuelles d'urgence de travaux de voirie sur la commune de Roissy-en-Brie, par les bailleurs de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 à L2213-6,

**VU** le nouveau Code de la Route et notamment les articles R411-8 et R411-25 et R417-1 à R417-13,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment l'article 55 du Livre I- 4<sup>ème</sup> partie,

**VU** la demande présentée par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, pour ses bailleurs : **COLAS** - 22 à 30 allée de Berlin, 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, **ENREGIE TP** - rue de la Belle Étoile 77230 LONGPERRIER, **TERE** - 35 rue de la Croix de Tigeaux, 77174 VILLENEUVE-LE-COMTE, **VTMTP** - 13 rue Descartes, 94450 LIMEIL-BREVANNES, **PIAN** - 6-8 rue Victor Baltard, 77410 CLAYE-SOUILLY, **ALPHA TP** - 09 rue Coq Gaulois, 77170 BRIE-COMTE-ROBERT, **DALKIA ELECTROTECHNICS** - 7-9 rue des Sablons, 94470 BOISSY-SAINT-LEGER, **ENTRA** - 102 bis rue Danielle Casanova, 93300 AUBERVILLIERS, **INEO/EQUANS**, 19 avenue de l'Île Saint- Martin, 92000 NANTERRE, afin d'effectuer des interventions ponctuelles d'urgence de travaux sur la commune de Roissy-en-Brie,

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules au droit des chantiers, durant leurs réalisations,

**CONSIDERANT** que le caractère constant et répétitif de certains travaux ou interventions ponctuelles d'urgence de travaux sur le domaine public communal, pour les entreprises susmentionnées, nécessite l'établissement d'un arrêté de voirie permanent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, jusqu'au 31 décembre 2026.

**A R R E T E**

**Article 1** : Les entreprises mentionnées ci-dessus agissant pour le compte de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne sont autorisées à intervenir sur le territoire de Roissy-en-Brie, pour tous les travaux d'urgences ponctuels, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 2** : Les entreprises, informeront les Services Techniques de la commune de Roissy-en-Brie de toutes interventions de travaux par mail.

**Article 3** : La circulation au droit des lieux des interventions, se fera par demi-chaussée, en alternance, au moyen de feux tricolores ou d'agents munis de piquets k10, suivant l'avancement des travaux.

**Article 4** : Le stationnement pourra être interdit au droit des travaux.

**Article 5** : La matérialisation des travaux et la signalisation de chantier seront assurées par les entreprises intervenantes.

**Article 6** : Les travaux de réfection devront respecter les prescriptions de l'arrêté du Maire n°234/81

**Article 7** : Tout contrevenant à ce présent arrêté pourra faire l'objet de poursuites et être verbalisé. Les véhicules stationnant sur les zones indiquées sur le présent arrêté pourront être verbalisés, enlevés et déposés en fourrière (notamment, selon l'article R417-10 du code de la route).

**Article 8** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

**Article 9** : MM, Mme - Le Maire de Roissy-en-Brie,

- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- L'Agence Routière Territoriale de Melun- Vert Saint Denis
- Le Chef de service de la Police Municipale de Roissy en Brie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,  
Le 1er Adjoint délégué en charge de l'urbanisme,  
de l'environnement, des grands projets, des  
travaux et des quartiers  
  
Jonathan ZERDOUP